

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**SYNDICAT
DES EAUX
DE LA
REGION
MESSINE**

Document initial créé le :
Date de mise à jour :
Autorité territoriale : Madame Rachel BURGUY, Présidente

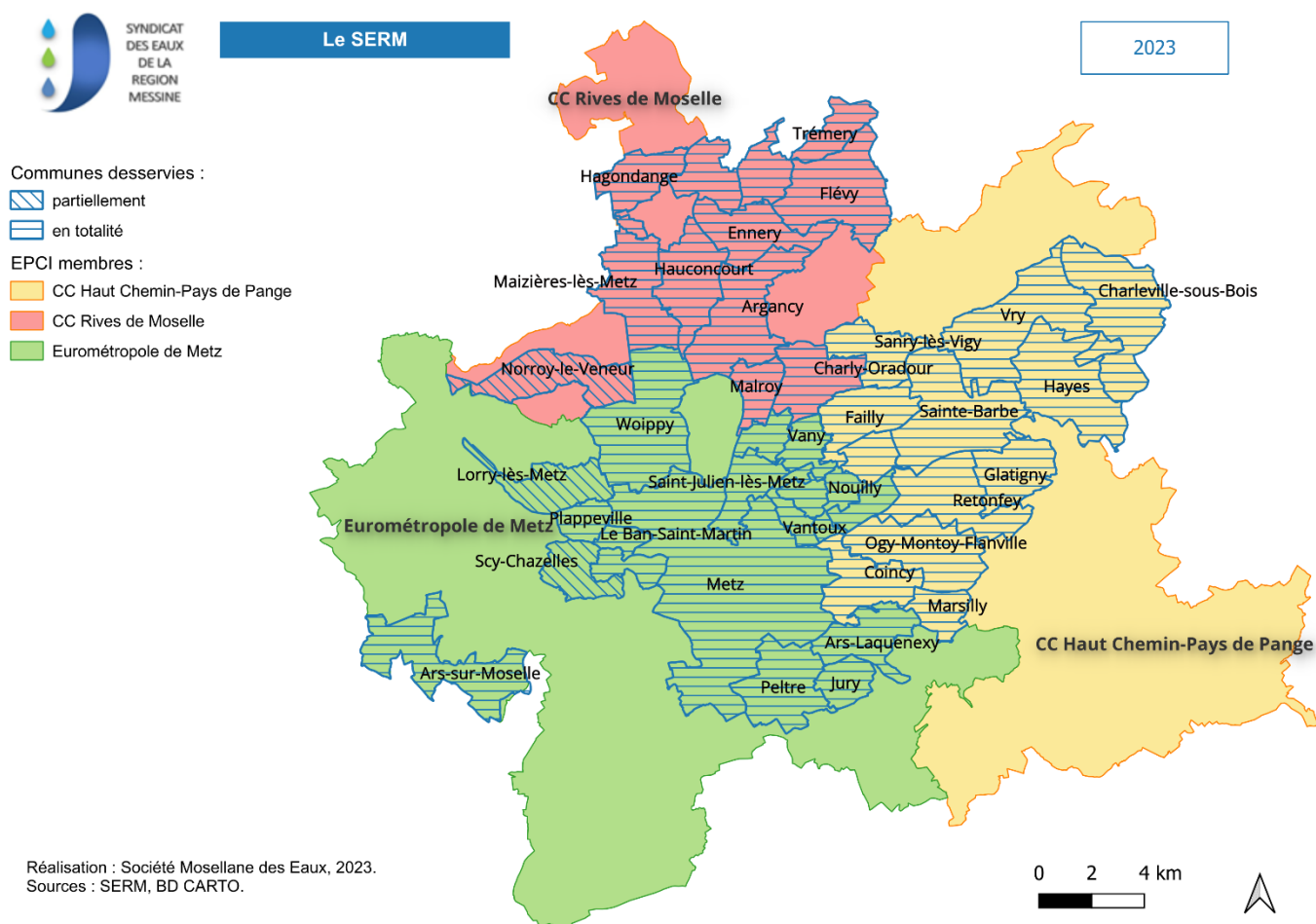
Présentation de l'établissement

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a été créé au 1^{er} janvier 2018 pour reprendre en gestion les anciens services d'eau potable de Metz et Hagondange.

Les membres fondateurs de ce syndicat mixte fermé sont l'Eurométropole de Metz, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Les 38 communes desservies sont : ARGANCY, ARS-LAQUENEXY, ARS-SUR-MOSELLE, AY-SUR-MOSELLE, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, CHARLY-ORADOUR, CHIEULLES, COINCY, ENNERY, FAILLY-VREMY, FLEVY, GLATIGNY, HAGONDANGE, HAUCONCOURT, HAYES, JURY, LE BAN-SAINT-MARTIN, LONGEVILLE-LÈS-METZ, MAIZIÈRES-LÈS-METZ, MALROY, MARSILLY, METZ, MEY, NOISSEVILLE, NOUILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PELTRE, PLAPPEVILLE, RETONFEY, SAINTE-BARBE, SAINT-JULIEN-LÈS-METZ, SANRY-LÈS-VIGY, SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE, TRÉMERY, VANTOUX, VANY, VRY et WOIPPY.

À celles-ci s'ajoutent 3 communes partiellement desservies : LORRY-LÈS-METZ, NORROY-LE-VENEUR et SCY-CHAZELLES.



Les missions du SERM :

- La protection de ses ressources superficielles ou souterraines en eau.
- La production de l'eau potable par traitement adapté aux objectifs de qualité à atteindre.
- Le transport de l'eau potable.
- La distribution de l'eau potable aux abonnés et usagers du service.
- La surveillance de la qualité de l'eau depuis le point de captage jusqu'au consommateur final.
- La sécurisation de son approvisionnement en eau et la continuité d'alimentation de ses abonnés.
- La fixation des tarifs de vente de l'eau dans l'intérêt général de ses membres et de ses clients.
- L'accès social et solidaire à l'eau potable.
- L'information des usagers du service public de l'eau potable.

Le service public de l'eau potable est géré en délégation de service public (DSP). La Société Mosellane des Eaux est le délégataire pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2029.

L'effectif du SERM est fixé à 7 ETP au tableau des effectifs au 31/12/2025. Les agents sont notamment chargés du contrôle et du pilotage de la DSP et de mener certaines opérations de travaux. À ce jour, le SERM ne compte qu'une seule unité de travail, exerçant au siège social de l'établissement.

Coordonnées de l'établissement

11 rue Teilhard de Chardin
57050 Metz

Personne en charge du suivi du DUERP dans l'établissement

Adnane LAAMACH

Méthodologie d'évaluation des risques

L'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Cette disposition prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, bâties sur des principes généraux qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention.

L'évaluation des risques constitue un élément clé de cette démarche et les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans un document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'évaluation des risques professionnels constitue donc une étape cruciale de la démarche de prévention. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Elle doit être renouvelée régulièrement au travers de plusieurs étapes :



1. Préparation de la démarche

L'évaluation des risques professionnels est une démarche qui se construit en collaboration avec les agents. Ces derniers sont les plus à même de décrire leur travail quotidien et de lister les principaux risques auxquels ils sont exposés.

2. Recenser les activités

Les missions des agents du SERM consistent principalement à piloter la délégation de service public de l'eau potable. Cette activité repose essentiellement sur des tâches administratives et techniques, exercées majoritairement sur des postes de travail bureautiques.

L'exploitation et la maintenance du réseau d'eau, de l'usine de production ou encore la gestion des sinistres ne relèvent pas de l'activité quotidienne du SERM, ces missions étant assurées par le délégataire.

Toutefois, le SERM conduit certains investissements dans le cadre de marchés publics de travaux et assure des visites régulières des installations mises à disposition du délégataire (barrage, réservoir, etc.).

Cette spécificité doit être prise en compte dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

3. Identifier les risques

Conjointement avec les agents qui réalisent ces activités, ces deux étapes aboutissent à l'inventaire des situations à risques suivants :

Liste des risques
Agents biologiques et infectieux
Agressions verbales et physiques
Ambiances lumineuses
Ambiances thermiques
Amiante
Bruit
Charge physique de travail
Chute de hauteur
Chutes de plein pied heurts coincements
Circulations internes de véhicules
Coactivité
Conduite d'engins de chantiers
Effondrements et chutes d'objets
Electricité
Equipements de travail, machines et outils
Fortes chaleurs
Incendie, explosion

Manutention mécanique
Milieu confiné
Noyade
Rayonnements
Risque routier en mission
Risques chimiques / Risques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques
Risques psychosociaux
Risques radon
Travail sur poste informatique
Vibrations

4. Evaluer les risques

Cette étape vise à hiérarchiser les risques en fonction de leur importance, en termes de fréquence d'apparition mais aussi de gravité du dommage potentiel. Au cours de cette étape des scores sont attribués : 1 à 4 pour la fréquence, 2 à 8 pour la gravité, et 0 à 1 pour les moyens de maîtrise déjà mis en œuvre. Il en résulte un score de criticité qui détermine l'ordre de priorité à prendre en compte pour mener les actions correctives.

L'évaluation des risques est présentée en annexe 1.

4.1. Cas particulier du risque chimique

Le risque chimique s'évalue selon des critères différents des risques généraux. Il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques de dangerosité du produit inscrites dans la Fiche de Données Sécurité du Produit au travers des mentions de danger relative à la santé humaine. Il faut aussi tenir compte de la fréquence d'exposition, la durée d'exposition et la quantité de produit manipulée.

Le service étant délégué, les agents ne manipulent pas de produits chimiques.

Cependant, lors des visites sur site (usine ou réservoirs), les agents peuvent être momentanément à proximité dans un espace de stockage des produits chimiques.

Actions à mettre en place :

- Mentionner sur la fiche de poste de l'agent la possibilité d'exposition potentielle indirecte à ce risque étant entendu qu'aucun agent n'est appelé à manipuler des produits chimiques.
- S'assurer de la sensibilisation des agents éventuellement exposés aux risques chimiques, y compris très faiblement.
- Inventorier les installations susceptibles d'exposer aux risques chimiques et identifier les consignes de sécurité mises en place par l'exploitant.
- Doter un kit d'EPI collectif de protection, contenant a minima une paire de lunettes, un masque de protection et des gants.

4.2. Cas particulier des risques psychosociaux

Depuis 2015, les employeurs publics doivent obligatoirement élaborer un plan d'évaluation et de prévention des Risques Psychosociaux (RPS). La réalisation d'un diagnostic au sein de la collectivité et son intégration au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) sont obligatoires.

Les facteurs psychologiques et sociaux liés à l'activité de travail sont susceptibles d'améliorer ou de dégrader la santé physique et mentale des agents. Le SERM a fait le choix d'appréhender ce risque au travers du modèle de « Karasek ». Il s'agit de l'un des plus utilisés pour analyser les risques psychosociaux au travail.

Le modèle permet de faire le lien entre le vécu du travail et les risques que ce travail fait courir à la santé. Il s'appuie sur un questionnaire qui permet d'évaluer trois critères pour chaque agent :

- La demande psychologique correspond à la quantité de travail, son intensité et son caractère plus ou moins morcelé tels qu'ils sont ressentis par les agents.
- La latitude décisionnelle renvoie aux marges de manœuvre dont l'agent estime disposer pour peser sur les décisions dans son travail, aux possibilités d'utiliser et aussi de développer ses compétences.
- Le soutien social décrit l'aide dont peut bénéficier l'agent, de la part de ses supérieurs hiérarchiques et de ses collègues.

Le questionnaire comprend 26 questions réparties dans les trois critères :

Demande psychologique :

- Quantité - rapidité (3 questions)
- Complexité - intensité (3 questions)
- Morcellement - prévisibilité (3 questions)

Latitude décisionnelle :

- Développement et utilisation des compétences (6 questions)
- Autonomie de décision (3 questions)

Soutien social :

- Soutien des collègues (4 questions)
- Soutien des supérieurs hiérarchiques (4 questions)

La cotation des réponses repose sur une échelle en 4 niveaux : "pas du tout d'accord", "pas d'accord", "d'accord", "tout à fait d'accord" valant respectivement un score de 1 à 4.

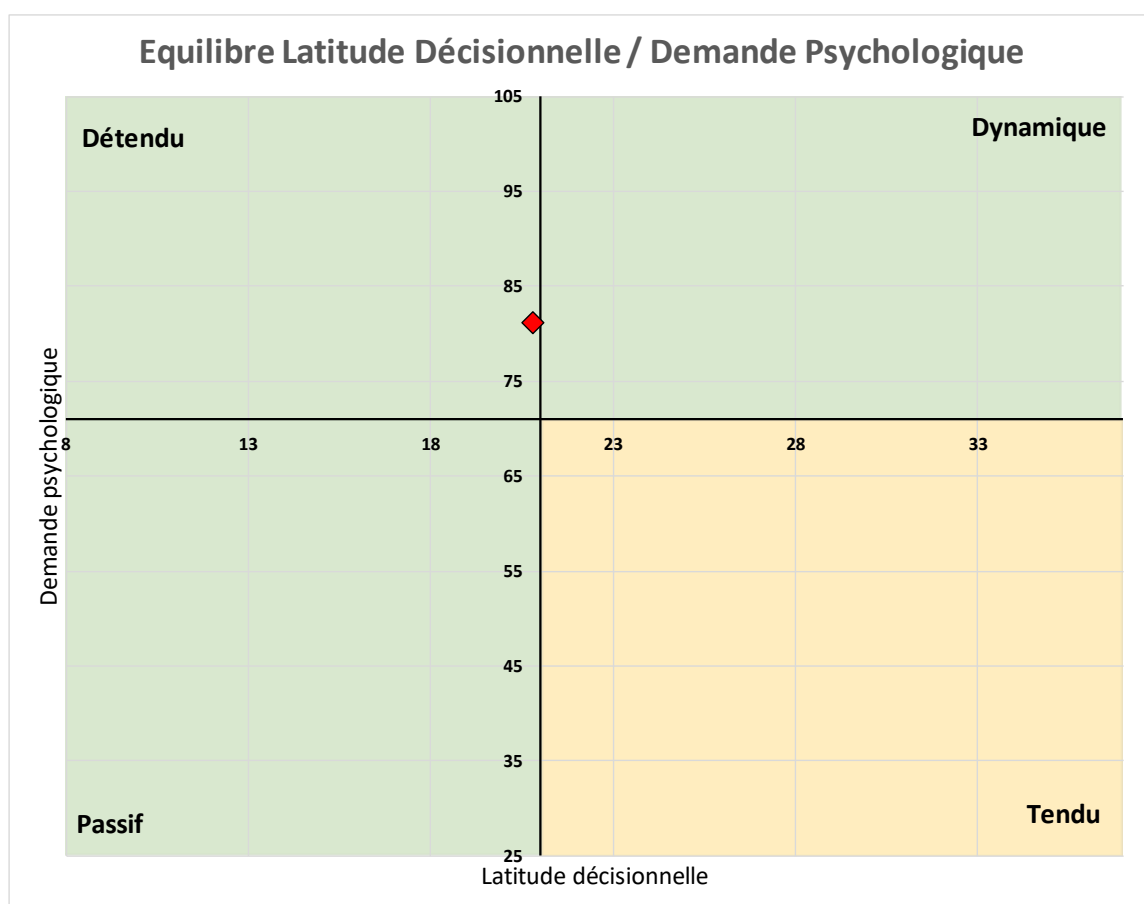
Les agents ont été invités à renseigner le questionnaire dont le résultat conduit au profil présenté ci-après.

Profil de l'Unité de travail SERM

Score Latitude décisionnelle (LD) : 81,2

Score Demande psychologique (DP) : 20,8

Score soutien social (SS) : 30,8



Equilibre LD/DP : **Détendu**

Soutien social : **Soutenu**

Résultat du profil :

Détendu et soutenu

Un cadre de travail à la fois détendu et soutenu peut s'apparenter à une situation dite « active ». Cela signifie que les agents disposent d'une autonomie décisionnelle suffisante, le niveau de tension reste limité et le risque psychosocial est faible. La clarté des missions, la planification anticipée des échéances et la maîtrise technique des dossiers contribuent à maintenir cet équilibre.

Toutefois, même dans un environnement perçu comme serein, des pics d'activité sont présents ou des échéances réglementaires peuvent générer une pression temporaire. Si cette charge augmente sans ajustement des marges de manœuvre, la situation peut évoluer vers un « travail tendu ».

Le soutien social, qu'il soit hiérarchique ou entre collègues, constitue un facteur protecteur déterminant. La reconnaissance du travail accompli et la qualité de la communication interne renforcent également la résilience collective.

Actions à mettre en place :

- Mettre en place un suivi régulier de la charge de travail.
- Sensibiliser les agents à la détection des signaux faibles de RPS et à l'ajustement des priorités.
- Valoriser le travail réalisé par des retours formalisés et une reconnaissance explicite des contributions.

Annexe 1 - Évaluation des risques

Risques	Description de la situation	Fréquence	Gravité	Mesures mises en place	Niveau de maîtrise	Score de fréquence	Score de gravité	Score de maîtrise	Niveau de criticité
Chute de hauteur	Déplacement sur les ouvrages (réservoir, barrage, etc)	2 à 3 fois par semaine	accident de travail avec arrêt / effets irréversibles	Balisage, garde corps, EPI	Bonne	3	6	0,33	5,94
Risque routier en mission	Déplacement sur l'ensemble des communes du SERM, ouvrages ou sites, zones de travaux, pression du temps	Tous les jours	accident de travail avec arrêt / effets irréversibles	Assurer les entretiens des véhicules, veiller à la présence du matériel de signalisation dans les véhicules, proposer une formation sur les risques routiers	Bonne	4	6	0,33	7,92
Charge physique de travail	Transport de carton, sac	2 à 3 fois par mois	accident bénin, blessures légères sans arrêts de travail	Prévention sur les postures, achat d'un diable de manutention et/ou d'un charriot	Bonne	2	2	0,33	1,32
Effondrements et chutes d'objets	Déplacement sur les chantiers, les usines ou les ouvrages	2 à 3 fois par semaine	accident de travail avec arrêt / effets irréversibles	Doter les agents des EPI et les renouveler	Bonne	3	6	0,33	5,94
Bruit	Déplacement sur les chantiers	2 à 3 fois par semaine	accident bénin, blessures légères sans arrêts de travail	Doter les agents des EPI et les renouveler	Complète	3	2	0	0
Electricité	Déplacement sur les chantiers, les usines ou les ouvrages	2 à 3 fois par semaine	menace pour la vie d'une ou plusieurs personnes entraînant une incapacité totale permanente, voire le décès	Former les agents aux habilitations électriques	Bonne	3	8	0,33	7,92
Milieu confiné	Déplacement sur les chantiers, les usines ou les ouvrages	2 à 3 fois par semaine	menace pour la vie d'une ou plusieurs personnes entraînant une incapacité totale permanente, voire le décès	Former les agents au CATEC, accompagnement systématique du délégataire avec ses moyens de détection	Bonne	3	8	0,33	7,92
Noyade	Déplacement ou intervention au lac de Madine, barrage d'Arnaville et dans les réservoirs	2 à 3 fois par mois	menace pour la vie d'une ou plusieurs personnes entraînant une incapacité totale permanente, voire le décès	Equipements de protection collectifs, balisage	Bonne	2	8	0,33	5,28
Travail sur poste informatique	Travail bureautique	Tous les jours	accident bénin, blessures légères sans arrêts de travail	Proposer des formations sur les postures, faire intervenir un ergonomiste et acheter du mobilier adapté	Bonne	4	2	0,33	2,64
Incendie, explosion	Déplacement sur les usines ou les ouvrages	2 à 3 fois par mois	accident de travail avec arrêt / effets irréversibles	Former les agents aux manœuvres des extincteurs (obligatoire pour la filière technique), accompagnement systématique du délégataire avec ses moyens de détection	Bonne	2	6	0,33	3,96
Fortes chaleurs	Visite et déplacement à l'extérieur dans le cadre de visite de chantier ou d'installation	Tous les jours	accident bénin, blessures légères sans arrêts de travail	Mise à disposition d'eau pour les agents, choix des horaires adaptés pour les visites	Bonne	4	2	0,33	2,64
Risques radon	Absence d'exposition à ce risque				Complète			0	

Cotation - données d'évaluation des risques professionnels

Fréquence d'exposition au risque			Gravité probable du dommage		
Rare	2 à 3 fois par an	1	2	Bénigne	accident bénin, blessures légères sans arrêts de travail
Occasionnelle	2 à 3 fois par mois	2	4	Sérieuse	accident de travail avec arrêt / avec effets réversibles
Fréquente	2 à 3 fois par semaine	3	6	Grave	accident de travail avec arrêt / effets irréversibles
Très fréquente	Tous les jours	4	8	Majeure	menace pour la vie d'une ou plusieurs personnes entraînant une incapacité totale permanente, voire le décès

Maîtrise	
Inexistante	1
Faible	0,66
Bonne	0,33
Complète	0

	Bénigne	Sérieuse	Grave	Majeure
Rare	2	4	6	8
Occasionnelle	4	8	12	16
Fréquente	6	12	18	24
Très fréquente	8	16	24	32